



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
13 juin 2012  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2012**  
4-10 septembre 2012, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif du programme sous-régional  
des pays et territoires insulaires du Pacifique,  
2013-2017**

**États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall,  
Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa,  
Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés de l'expérience .....	5
III. Projet de programme du PNUD .....	5
IV. Gestion, contrôle et évaluation du programme .....	8
 Annexe	
Cadre des résultats et des ressources .....	10
Plan d'évaluation pour 2013-2017 (figure sur le site Internet du PNUD)	



## I. Analyse de la situation

1. Les principaux secteurs où se manifeste une croissance dans les pays et territoires insulaires du Pacifique sont la pêche commerciale, l'agriculture, le tourisme et la fabrication artisanale. Ces pays et territoires se sont efforcés d'élargir leurs assises économiques en investissant dans l'exploitation de leurs ressources minérales, forestières et leur pêche océanique. Comme il s'agit de groupements insulaires très dispersés dans l'océan Pacifique, ils doivent relever de grands défis en matière de développement. Ces défis sont imputables à leur isolement relatif et à leur vulnérabilité aux changements climatiques, à la montée du niveau de la mer, aux coûts élevés de l'énergie et à toute une gamme d'autres catastrophes. Les économies de la Polynésie<sup>1</sup> et de la Micronésie<sup>2</sup>, qui sont généralement plus petites et moins bien dotées en ressources naturelles que celles de la Mélanésie<sup>3</sup>, continuent à dépendre de transferts de fonds et d'une aide au développement. En raison des particularités de la sous-région, le PNUD soutiendra les efforts de développement entrepris par les pays au moyen du présent descriptif de programme en accroissant la coordination entre les bureaux du Pacifique du PNUD et en renforçant les initiatives prises aux niveaux des pays et de la sous-région.

2. Ces dernières années, les crises financières et économiques mondiales ont entraîné une baisse de la croissance économique et réduit les recettes des gouvernements, ce qui s'est traduit par une augmentation du poids de la charge de la dette et du coût de la vie, par des pertes d'emplois et par une réduction des transferts de fonds. Les distances dues à la géographie de la région rendent cette dernière en butte à des fluctuations des coûts de l'énergie, des aliments et des produits de base découlant de l'assiette réduite des impôts intérieurs, des réductions des dépenses de santé et d'éducation concomitantes et des répercussions des changements climatiques. Dans l'ensemble, les petits États insulaires en développement sont 33 % plus vulnérables aux conflagrations économiques extérieures que les autres pays en développement. Ils sont plus de 12 fois plus exposés aux fluctuations liées à celles des prix du pétrole; et structurellement plus vulnérables aux changements climatiques. Dans la région du Pacifique, les petits pays et territoires sont aussi confrontés à une dépopulation et à des contraintes de capacité qui entravent les possibilités pour leurs gouvernements de prêter des services. Il faut donc revoir les méthodes traditionnelles utilisées pour développer les capacités car la population en déclin a néanmoins besoin de toute la gamme des services qui vont de pair avec le développement. En outre, bien des pays de la région comptent toujours sur des transferts de fonds et sur une aide officielle au développement, de même que sur l'application systématique et accrue du Pacte de Cairns pour renforcer la coordination du développement dans le Pacifique. Par ailleurs, la déclaration de Busan sur le nouveau partenariat mondial relatif au développement demeure une importante priorité à respecter pour accroître l'efficacité du développement et atteindre des objectifs de développement nationaux, régionaux et ceux convenus à l'échelle internationale.

3. Malgré le manque de données socioéconomiques fiables pour certains pays, l'on a constaté que, pendant la période 2008-2012, des progrès significatifs avaient

---

<sup>1</sup> Îles Cook, Nioué, Samoa, Tokélaou, Tonga et Tuvalu.

<sup>2</sup> États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Kiribati, Nauru et Palaos.

<sup>3</sup> Îles Fidji, Îles Salomon et Vanuatu.

été faits dans toute la région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui permet d'espérer que certains seront promus et quitteront la catégorie des « pays les moins avancés ». En particulier, les Îles Cook, Nioué et les Palaos ont accompli les plus grands progrès en réduisant leur mortalité infantile, en parvenant à instaurer l'instruction universelle et en améliorant la santé maternelle. En outre, les Îles Cook, Fidji, le Samoa, les Tonga et Vanuatu ont inclus les objectifs du Millénaire pour le développement favorables aux pauvres et relatifs à la problématique hommes-femmes dans leurs plans et budgets nationaux ainsi que sectoriels. Et cela même si un effort concerté est nécessaire dans la région pour accélérer l'atteinte des objectifs sur la réduction de la pauvreté, la viabilité environnementale et l'égalité des sexes, Près du tiers de la population vit dans la pauvreté, soit une soit augmentation approximative de 5 % depuis 2007. Alors que les gouvernements ont multiplié leurs efforts pour améliorer les prestations des services de base, l'accès des administrés est inégal entre les diverses régions d'un même pays et en leur sein; de plus, dans certains cas, il n'est pas proportionnel aux niveaux de revenu de l'administration. Cela met en lumière la nécessité d'améliorer la qualité des services ainsi que l'égalité d'accès à ces services, surtout dans les régions éloignées. Ces questions sont rendues plus complexes du fait de l'explosion démographique des jeunes (40 % de la population de la région du Pacifique); du chômage élevé et persistant, surtout parmi les jeunes (20 %); et de la migration croissante de ces derniers vers les zones urbaines.

4. Dans le domaine de la gouvernance, les États fédérés de Micronésie, les Îles Cook, Fidji, les Îles Marshall, les Palaos et Vanuatu ont adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption; par ailleurs, les habitants de la région s'intéressent davantage au renforcement des parlements et à l'accroissement du pouvoir politique des femmes. Dans l'ensemble, cependant, les institutions et les cadres de la gouvernance n'ont pas transmis efficacement les préoccupations de tous les citoyens. Et les voies suivies par la société civile pour s'engager dans la prise de décisions restent insuffisantes. Beaucoup de pays et de territoires témoignent du fait que le contrôle exercé par les législatures est inefficace et que les cadres juridiques et les mécanismes institués pour faire respecter les droits de l'homme (telles que les institutions nationales relatives à ces droits) font souvent défaut. La corruption demeure un défi majeur et les organismes de contrôle et de réglementation, comme les bureaux de l'ombudsman et du vérificateur général, sont souvent inefficaces et sans grandes ressources. Enfin, dernier problème mais non le moindre : une longue tradition de paix et de stabilité caractérise la sous-région, certes, mais les tensions et les conflits sociaux et ethno-religieux, les crimes et la violence ont une incidence croissante sur la situation actuelle. En réponse à cette situation, les pays et les territoires cherchent à remédier aux facteurs sous-jacents aux conflits et à l'instabilité. Ces facteurs sont notamment la répartition inéquitable des avantages du développement, comme l'extraction des ressources; le mauvais aménagement du territoire et les régimes fonciers; le chômage des jeunes, repliés sur eux-mêmes; les migrations et l'urbanisation.

5. L'inégalité entre les sexes, qui se manifeste dans la violence sexiste répandue, les possibilités limitées pour les femmes d'accéder à des postes de responsabilité et de direction, le manque d'habilitation économique et la rareté des occasions sont des situations qui demeurent fréquentes dans toute la région du Pacifique. Certaines des causes premières de ces situations proviennent des traditions culturelles, du manque d'instruction et de sensibilisation, ainsi que du manque de temps, du fait des

nombreuses responsabilités sociales et familiales déjà assumées par les femmes de la région du Pacifique. L'incidence de l'emploi à l'étranger, des migrations et des industries extractives (souvent dominées par des hommes) ajoute à la vulnérabilité économique et sociale des femmes. Les femmes ont un accès restreint à la justice et les cadres juridiques sont inappropriés ou dépassés. Elles souffrent, de plus, d'une absence de protection et de mécanismes de recours. Les systèmes politiques et électoraux actuels favorisent les hommes et, selon les stéréotypes culturels, les femmes sont souvent considérées comme occupant une place moins importante que les hommes dans la société. Certes, quelques pays et territoires prennent des mesures pour accroître le nombre des parlementaires de sexe féminin, notamment grâce à l'examen de mesures temporaires spéciales (comme au Samoa, par exemple), où avec moins de 5 % de représentantes féminines, la participation des femmes à la direction politique de cet endroit compte parmi les plus faibles du monde. Dans les systèmes des chefferies traditionnelles la tendance est analogue : en effet, 5 à 10 % seulement des titres de chef de haut rang sont détenus par des femmes. Dans le domaine de l'activité économique, les femmes participent beaucoup au secteur informel à titre de vendeuses de produits agricoles, d'aliments et d'artisanat de provenance locale. Elles ont besoin de soutien, par l'entremise d'une législation et de politiques qui protègent leurs droits au travail, accroissent leur capacité à participer plus efficacement à l'économie et augmente le degré de la sécurité des ménages. Malgré le rôle important qu'elles jouent dans le secteur informel, les femmes sont souvent exclues des décisions qui sont prises au niveau de l'administration locale, notamment en matière de gestion des marchés et quant à l'acquisition des terrains et des autres actifs.

6. La protection et la préservation de l'environnement sont plus importantes que jamais en raison des répercussions des changements climatiques, tels que la montée du niveau des mers, l'acidification des océans, l'abattage des forêts sur une grande échelle, l'agriculture commerciale et le défrichement connexe, qui compromettent la durabilité des ressources naturelles. Le milieu marin est menacé malgré l'application de stratégies de gestion côtière. Près de 50 % de la diversité biologique de la sous-région est en péril, et l'on craint pour la durabilité des pêches dans le Pacifique. Il est, en effet, difficile d'influer sur l'exploitation des navires de pêche étrangers, ce qui a une incidence grave sur le niveau de vie des localités insulaires.

7. Dans la région susceptible d'être touchée par des catastrophes, les cyclones ont causé 76 % des catastrophes, de 1950 à 2004. Ils ont été suivis par des séismes, des sécheresses et des inondations. Au cours d'une année type, les catastrophes naturelles touchent plus de 40 % de la population dans certains pays et territoires; elles inversent d'ailleurs souvent des gains obtenus de peine et de misère en matière de développement, qui bénéficiaient surtout aux femmes. Les catastrophes naturelles s'intensifient du fait de l'incidence croissante des changements climatiques. Pour adosser le financement pour l'environnement et faire face aux changements climatiques, les pays et territoires ont accru leurs activités afin de s'adapter aux changements climatiques et de les atténuer; ils ont en outre intégré la gestion des risques de catastrophe à leur planification nationale et sectorielle. Plusieurs cherchent à devenir sans effet sur les émissions de dioxyde de carbone au cours de la prochaine décennie. Cependant, même s'ils réagissent davantage pour s'adapter et atténuer les risques en s'appuyant sur des mécanismes indigènes destinés à faire face à la situation, il demeure possible qu'une très grande partie de la population

soit déplacée et que ses moyens d'existence soient compromis, notamment dans le cas des pays implantés sur des atolls.

## II. Coopération antérieure et enseignements tirés de l'expérience

8. Selon l'*Évaluation des activités de développement en 2011*, les domaines d'intérêt des pays et territoires insulaires relevant du PNUD du Pacifique sont très pertinents. Cette évaluation signale d'importantes réalisations quant aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces réalisations sont fondées sur des conseils au sujet de l'inclusion de la politique favorables aux pauvres et de la politique financière; le renforcement parlementaire et l'éducation civique; la gestion des risques de catastrophe et les secours humanitaires; l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation; enfin, la mobilisation des finances pour l'environnement. L'*Examen à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Pacifique en 2010*, cite, parmi d'autres réalisations, la présence commune des Nations Unies dans huit pays et territoires insulaires du Pacifique (instituée par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF) à titre de « meilleures pratiques » pour faciliter la cohérence et l'efficacité dans tout le système des Nations Unies dans le contexte des petits États insulaires en développement. Finalement, une évaluation indépendante du Centre pour le Pacifique de 2011 souligne le rôle central joué par le PNUD en prêtant des services de grande qualité, faisant part de ses connaissances et donnant des conseils sur les problèmes d'avant-garde et les questions délicates en matière de développement.

9. Les évaluations ont fait ressortir plusieurs domaines où l'on pourrait apporter des améliorations. L'on pourrait ainsi :

- a) Accroître l'efficacité d'exploitation en fournissant un soutien au développement des pays et territoires insulaires du Pacifique;
- b) Assurer une coordination efficace entre les bureaux du PNUD pour le Pacifique, augmenter les synergies et l'intégration du travail aux niveaux sous-régional et des pays;
- c) Il faudrait déterminer les risques que comporte l'application nationale à titre de mécanisme par défaut dans le contexte des petites administrations nationales n'ayant qu'une faible capacité d'absorption;
- d) Il faudrait une stratégie de programme appropriée aux pays et aux territoires les plus petits en raison : de leur situation particulière; des coûts élevés de livraison et de contraintes inhérentes de capacité;
- e) Il importe de veiller à ce que le travail accompli en aval avec les communautés et la société civile serve de référence pour les conseils et le soutien en matière de politique.

## III. Projet de programme du PNUD

10. Le PNUD cherchera à renforcer l'incidence du programme dans la sous-région du Pacifique en solidifiant les liens entre les pays, ainsi que le soutien régional et global par l'entremise d'une planification commune du travail. Il réexaminera les

procédures suivies dans les bureaux multinationaux des Îles Fidji et du Samoa, et au Centre pour le Pacifique. La stratégie du programme sera à la base du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le Pacifique de 2013-2017, qui a été mis au point avec 14 gouvernements et administrations de pays et de territoires, et avec d'autres partenaires de développement. La mission de base de ce plan-cadre consiste à : promouvoir, d'une part, le développement durable et la croissance économique sans exclusion, pour remédier aux vulnérabilités sociales, économiques et environnementales qui se manifestent à tous les niveaux dans la société; et, d'autre part, à préserver la sécurité humaine conformément au Plan pour le Pacifique et les stratégies nationales de développement des pays et territoires. À cette fin, le PNUD accordera un soutien en matière de : gouvernance; de croissance sans exclusion; pour réduire la pauvreté; pour parvenir à l'égalité des sexes, notamment en intégrant une démarche soucieuse de cette égalité dans tous les aspects du programme; pour l'adaptation aux changements climatiques, pour l'environnement, enfin, pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

11. Le PNUD œuvrera de concert avec les pays et territoires insulaires du Pacifique pour maintenir les objectifs du Millénaire pour le développement et progresser afin de les atteindre en se concentrant surtout sur ceux susceptibles d'être réalisés. Il accélérera aussi les mesures à prendre pour atteindre d'autres objectifs de développement qui ont fait l'objet d'accords internationaux. Après 2015, le PNUD aidera les pays et territoires à construire sur la base des documents issus de la Convention des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Il tiendra aussi compte des tendances émergentes telles que l'explosion démographique des jeunes et de l'utilisation durable des ressources océaniques et autres. Les programmes cibleront les personnes les plus vulnérables (les femmes et les jeunes) grâce à des mesures profitant à tous et favorables aux pauvres, qui respectent les droits et les responsabilités des titulaires de droits et des Dirigeants, mesures étayant aussi le savoir-faire pluriorganisations et multidisciplinaire du PNUD.

12. *L'accélération de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la croissance et la réduction de la pauvreté.* Le PNUD favorisera le développement des capacités pour appliquer des politiques de croissance sans exclusion et des stratégies qui aident à atteindre les objectifs du Millénaire et à cibler en particulier les femmes et les enfants. Il collaborera avec les gouvernements et le secteur privé pour accroître la portée et approfondir les programmes du Pacifique pour l'accès aux services financiers. Il s'adressera aux pauvres et renforcera les politiques et les initiatives commerciales pour accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises sur le marché international. Il renforcera la collecte des données sociales pour déterminer quelles sont les plus vulnérables; il soutiendra les interventions favorables aux pauvres ciblées par le biais d'initiatives de protection sociale des gouvernements. Il aidera à préparer les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement afin de retracer les progrès accomplis dans les pays et territoires insulaires du Pacifique. Le PNUD tirera parti de ses contributions précédentes et de son savoir-faire en matière de coordination de l'aide pour continuer son amélioration de l'efficacité du développement, notamment en aidant les pays et territoires à se procurer un financement supplémentaire de l'action climatique et en les aidant aussi à l'utiliser efficacement. Le PNUD collaborera par ailleurs avec des gouvernements et des institutions universitaires pour faire face aux priorités émergentes et à celles postérieures à 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement dans la

région. Il travaillera avec certains pays et territoires pour les aider à se préparer à passer en douceur de leur statut de pays « moins avancé » à celui de pays « à revenu intermédiaire », en suivant les priorités inscrites dans le Programme d'action en faveur des pays le moins avancés pour la décennie 2011-2020.

13. *Gouvernance politique et économique.* Pour être en mesure de soutenir efficacement l'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement, la croissance sans exclusion et la réduction de la pauvreté, le PNUD du Pacifique œuvrera avec les pays et territoires insulaires du Pacifique pour renforcer leurs systèmes de gouvernance politique et économique en : renforçant les capacités des parlements à exercer efficacement des fonctions législatives, de contrôle et de représentation; développant les capacités des administrations locales à gouverner et à prêter des services de développement; supportant l'instruction civique, le sens de la responsabilité sociale, des partenariats avec des membres de la société civile et les capacités nécessaires aux médias pour faire des comptes rendus relatifs à la gouvernance et aux droits de l'homme. Le PNUD continuera à prendre des mesures qui accroîtront les capacités de s'acquitter de leurs fonctions des petites administrations nationales. En outre, comme il admet que la cohésion et la stabilité sociales sont d'importantes conditions préalables à remplir pour qu'il y ait une croissance sans exception dans un certain nombre de pays et de territoires, le PNUD mettra en œuvre des programmes dans les domaines de la paix et du développement; de la réforme du secteur de la sécurité; de la gestion des ressources naturelles (en mettant particulièrement l'accent sur les industries extractives) afin d'obtenir de bons résultats en matière de développement humain.

14. *L'égalité des sexes* sera appliquée dans tous les programmes et lors d'interventions explicitement ciblées. Le PNUD continuera à soutenir des mesures temporaires spéciales destinées à augmenter la représentation des femmes dans les parlements, de même que des initiatives analogues au sein de l'administration locale et des administrations publiques. Le PNUD œuvrera aussi avec des femmes des Nations Unies pour soutenir l'habilitation économique de ces dernières et leurs possibilités d'accéder à des vies productives; il aidera aussi les gouvernements des pays et territoires à créer un milieu propice pour favoriser une participation accrue des femmes à l'économie de marché.

15. *Gestion de l'environnement, changements climatiques et gestion des risques liés aux catastrophes.* Le PNUD soutiendra la résilience des localités des pays et territoires pour les aider à faire face aux changements climatiques. Il suivra des stratégies qui porteront sur la gestion de l'environnement, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, enfin, la réduction des risques liés aux catastrophes. Tablant sur ces mesures, le PNUD facilitera, au besoin, la transition menant au développement vert à faibles émissions de carbone en généralisant les mesures relatives aux changements climatiques au sein de la planification sectorielle, des stratégies nationales de développement ainsi que par l'entremise de dépenses publiques et d'examen institutionnels. Le PNUD instaurera des capacités en matière de gouvernance environnementale dans les pays et territoires, en mettant l'accent sur la gestion des ressources renouvelables et la diversité biologique.

#### IV. Gestion, contrôle et évaluation du programme

16. Afin d'accroître l'incidence de son soutien, le PNUD combinera les capacités des bureaux multinationaux des Îles Fidji et du Samoa avec celles du Centre pour le Pacifique pour donner des conseils en matière de programmes et de politique qui conduisent à des résultats transformateurs aux niveaux des pays, multi-pays et des régions. Le PNUD se concentrera aussi sur des actions d'augmentation proportionnelle; sur un soutien aux partenariats Sud-Sud et triangulaire; sur la gestion des connaissances; enfin, sur l'échange de solutions de développement.

17. L'évaluation faite pour déterminer les résultats définitifs du développement et la rétroaction des gouvernements guideront les entreprises pour leur permettre de déterminer l'efficacité du développement du PNUD. En particulier, ce dernier cherchera à faire cadrer ses activités avec les plans nationaux et sectoriels (notamment pour contrôler et évaluer ces activités). Tout en continuant à favoriser le développement de la capacité nationale pour mettre en œuvre le programme par l'entremise de la modalité nationale d'application, le PNUD collaborera avec la société civile, le secteur privé et des Volontaires des Nations Unies. Et il recourra à des modalités directes d'application et à des procédures accélérées dans les situations de force majeure ou en cas de besoin, de concert avec les gouvernements nationaux. En outre, le PNUD collaborera avec d'autres organisations des Nations Unies et régionales dans le cadre d'une programmation conjointe portant sur le soutien parlementaire; les jeunes et la problématique hommes-femmes; le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement; et l'analyse de la pauvreté.

18. Comme il est nécessaire d'obtenir une réponse différenciée, de réduire les coûts de transaction et d'accroître l'incidence de son action, le PNUD se concentrera sur les priorités de chaque pays et il adoptera, au besoin, des initiatives multi-pays pour des prestations de services de développement plus efficaces. Les décisions seront prises compte tenu des caractéristiques communes telles que l'analogie des ressources, les traits géographiques communs (dans le cas des pays implantés sur un atoll, par exemple) et des niveaux de revenu (comme pour les pays les moins avancés et ceux à revenu intermédiaire). Des plans d'action de pays seront préparés, compte tenu des priorités propres aux pays déterminées au cours des processus de consultation nationaux, de concert avec d'autres organisations des Nations Unies. Les consultations effectuées et les priorités déterminées fourniront aussi des directives pour établir le prochain programme de la région Asie-Pacifique. Le PNUD soutiendra le réseau de la présence commune des Nations Unies pour améliorer la mise en œuvre et l'efficacité du programme.

19. Pour renforcer le sentiment d'appartenance et inciter les principaux intéressés à réagir tout en les guidant, le PNUD instaurera un conseil du programme du Pacifique composé des gouvernements des îles et territoires du Pacifique, le Conseil des organisations régionales du Pacifique, ainsi que des acteurs non étatiques. Outre le suivi du programme à l'échelon des pays et ses mécanismes d'examen de ce dernier dans tout le Pacifique, le PNUD commandera des évaluations indépendantes externes pour mesurer les résultats des transformations et s'assurer de leur pertinence à long terme, de leur efficacité et de leur efficience, comme cela est indiqué dans le plan d'évaluation de 2013-2017 (qui figure sur le site Internet du PNUD). L'on déterminera des données de base claires afin de permettre de faire une évaluation et un suivi rigoureux de la mise en œuvre du programme.



20. Le programme sera financé par une combinaison de ressources de base du PNUD (qui incluront les affectations de ressources ciblées par pays, le montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (TRAC), et une part exclusivement réservée des ressources régionales du programme (sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration) ainsi que de ressources mobilisées auprès de partenaires de développement, de fonds internationaux d'affectation spéciale et de fonds spéciaux pour les changements climatiques. Quand cela sera possible, le PNUD cherchera à partager des coûts du programme avec les gouvernements des pays et territoires, qui soient affectés pour obtenir des résultats précis à l'échelon des pays, afin de renforcer le sentiment d'appartenance nationale et la durabilité des interventions à long terme.

## Annexe

## Cadre des résultats et des ressources

**Buts sous-régionaux** : Objectifs des stratégies de développement des PTIP<sup>4</sup> liés au pilier du Plan du Pacifique sur la croissance économique et le développement durable, lesquels sont conformes à l'objectif 1 du Millénaire pour le développement sur la réduction de la pauvreté.

**Résultats du programme sous-régional 1 (résultat 3.1 du PNUAD<sup>5</sup>)** : D'ici à 2017, la croissance économique sans exclusion reprendra, la pauvreté sera réduite. Il y aura plus d'emplois durables, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire augmenteront pour les femmes, les jeunes et les membres des groupes vulnérables, enfin, il y aura plus de filets de sécurité pour tous les citoyens.

<i>Contributions des partenaires et des gouvernements</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
Les gouvernements fourniront le leadership et des politiques socioéconomiques avancées pour un progrès accéléré des OMD <sup>6</sup> . Ils concevront et mettront en œuvre des interventions ciblées favorables aux pauvres. Ils créeront des partenariats publics-privés plus forts et institueront des processus budgétaires et de planification pour améliorer l'efficacité du développement en vue de meilleures perspectives après 2015.	La société civile (y compris les organisations religieuses) soutiendront les prestations de services sociaux et les mécanismes efficaces de suivi tout en mobilisant les communautés et en augmentant la sensibilité du public au sujet de questions socioéconomiques essentielles.  Le secteur privé favorisera des initiatives propres à stimuler l'emploi, élargir l'accès aux services financiers et, au besoin, soutenir les prestations de services sociaux.  Les organisations régionales, les partenaires du développement et les organisations des Nations Unies poursuivront des	Développement de la capacité à soutenir les ordres du jour du développement national et analyse novatrice des besoins émergents de développement, y compris, parfois, un appui pour améliorer les études et les analyses pour effectuer une ventilation selon le sexe et l'âge.	<b>Indicateurs</b> : Part de la population se trouvant sous le seuil national marquant la limite des besoins de base (limite de la pauvreté) ainsi qu'un accès à des services de protection sociale (ces deux indicateurs étant ventilés selon le sexe et l'âge); part des femmes titulaires d'un emploi non agricole; taux de chômage des jeunes  <b>Référence</b> : 2011 ou dernières données disponibles  <b>Cible</b> : À déterminer, selon le pays	a) Conception et mise en œuvre de cadres d'accélération pour atteindre les OMD et des objectifs de développement propres à d'autres pays, surtout à l'intention des femmes et des jeunes  b) Amélioration des partenariats stratégiques pour atteindre de façon accélérée des OMD, mise en œuvre de politiques d'application de politiques inclusives, de systèmes renforcés de protection sociale, amélioration de l'efficacité du développement, extension de l'accès aux services financiers, partenariats publics-privés efficaces  c) Augmentation des capacités pour améliorer l'efficacité du développement, notamment par le biais de mécanismes gouvernementaux de coordination de l'aide  d) Accès accru et utilisation efficace de finances affectées au développement et au climat, y compris au soutien budgétaire et aux fonds d'affectation spéciale	Ordinaires : 2 868 000  Autres : 15 200 000

<sup>4</sup> Pays et territoires insulaires du Pacifique.

<sup>5</sup> Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

<sup>6</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement.

<i>Contributions des partenaires et des gouvernements</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
	programmes communs pour soutenir la réalisation gouvernementale des priorités en partenariat avec la société civile et le secteur privé.			e) Pays de la liste des pays les moins avancés promus grâce à des conseils en matière de politique	

**Buts de la sous-région** : Objectifs des stratégies nationales de développement des PTIP liés aux piliers du plan du Pacifique sur la bonne gouvernance, la croissance économique, le développement durable conformément à l'objectif 1 du Millénaire pour le développement sur la réduction de la pauvreté

**Résultat 2 (résultat 5.1 du PNUAD) du programme sous-régional** : Renforcement des systèmes de gouvernance régionaux, nationaux, locaux et traditionnels quant au respect des droits de l'homme, et surtout de la femme, conformément aux normes internationales

Les gouvernements s'engageront à améliorer les prestations de services en prenant des mesures pratiques aux niveaux local et national pour renforcer les systèmes et les institutions de gouvernance de même que les accords de partenariat avec la société civile et le secteur privé.	La société civile (y compris les organisations religieuses) soutiendra les prestations de services sociaux et les mécanismes efficaces de suivi.  Les organisations régionales, les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et les organisations des Nations Unies continueront à appliquer les programmes conjoints pour maintenir le respect des priorités gouvernementales.	Renforcement des capacités des parlements, des gouvernements infranationaux, des ministères et des organisations de la société civile pour améliorer les prestations de services et les prises de décisions sans exclusion et promouvoir la cohésion sociale au niveau de la communauté	<b>Indicateurs</b> : Le nombre de pays qui votent des lois et adoptent des politiques pour accroître la responsabilité parlementaire et la transparence et s'occuper de droits de l'homme essentiels ainsi que des questions de corruption; le nombre de pays qui élaborent des mécanismes de prestations de services pour instaurer plus d'équité et inclure les plus vulnérables de la population  <b>Référence</b> : 2011 ou les dernières données disponibles  <b>Cible</b> : À déterminer, selon le pays	a) Renforcement des capacités parlementaires à légiférer et à améliorer les prestations locales de services; à examiner et attribuer des budgets appropriés; et à assurer une surveillance législative efficace des décisions gouvernementales prises  b) Amélioration des arrangements institutionnels favorables à la centralisation ainsi que des prestations de services de base et de la résilience des communautés  c) Amélioration de la capacité à promouvoir la cohésion sociale et renforcement institutionnel pour les pays en situation de transition après un conflit  d) Élaboration de programmes d'éducation civique et création partenariats de responsabilité sociale pour accroître les prestations de services au niveau communautaire  e) Accroissement de l'engagement national envers la réforme du secteur de la sécurité, la corruption, la liberté de l'information et les	Ordinaires : 3 442 000  Autres : 18 216 000
---	---	---	---	--	---

<i>Contributions des partenaires et des gouvernements</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
				démarches fondées sur les droits de l'homme lors du développement	

**Buts sous-régionaux** : Objectifs des stratégies nationales de développement liés au pilier du Plan du Pacifique sur la bonne gouvernance conformément à l'objectif 3 du Millénaire pour le développement relatif à l'égalité des sexes

**Résultat 3 du programme sous-régional (résultat 2.1 du PNUAD)** : Augmentation de la participation des femmes grâce à la législation et aux politiques qui font progresser leur leadership à tous les niveaux

Les gouvernements s'engageront à adopter des cadres politiques et juridiques et des mécanismes connexes de suivi pour favoriser la participation politique des femmes et leur habilitation économique.	La société civile favorisera une sensibilisation accrue et des mécanismes efficaces de suivi. Les gouvernements locaux se montreront favorables à l'application des mesures adoptées. Les organisations régionales, les partenaires de développement et les organisations des Nations Unies continueront à appliquer des programmes conjoints	Politique de mobilisation, conseils en matière de politique et d'assistance technique pour l'habilitation politique et économique des femmes.	<b>Indicateurs</b> : Le nombre de femmes dans les parlements nationaux, les conseils provinciaux ou locaux qui occupent une position de responsabilité dans les secteurs public ou privé; rapport sur le développement humain; index sur le développement des sexes <b>Référence</b> : Données disponibles de 2011 ou ultérieures <b>Cible</b> : À déterminer, selon le pays	Des mesures spéciales seront adoptées dans certains pays pour faciliter la participation accrue des femmes au parlement, ou l'on fera d'autres efforts accomplis pour instaurer l'habilitation politique des femmes et le développement de leur leadership, compte tenu des contextes des pays.  Les capacités des femmes et des politiques habilitantes seront améliorées, de même que l'environnement juridique nécessaire à la participation productive des femmes sur le marché et dans l'économie informelle.	Ordinaires : 1 294 000 Autres : 5 108 000
--	---	---	--	--	--

**Buts sous-régionaux** : Objectifs des stratégies nationales de développement des pays et territoires insulaires du Pacifique liés au pilier du Plan du Pacifique sur le développement durable conformément à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement relatif à la viabilité environnementale

**Résultat 4 du programme sous-régional (résultat 1.1 du PNUAD)** : Amélioration de la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique, en mettant particulièrement l'accent sur les communautés grâce à l'application intégrée de la gestion environnementale durable, l'adaptation aux changements climatiques ou à l'atténuation de ces derniers et à la gestion des risques de catastrophes

Les gouvernements axeront leurs efforts vers une meilleure résilience de la communauté grâce à des interventions et des réformes institutionnelles	La société civile et les associations locales soutiendront la mobilisation, la sensibilisation et la mise en œuvre des interventions au niveau local. Les organisations régionales et le	Renforcement des capacités institutionnelles des pays et territoires insulaires du Pacifique en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies intégrées pour s'adapter aux changements	<b>Indicateurs</b> : Part des ressources budgétaires affectée à la viabilité environnementale, gestion des risques de catastrophe, adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces risques; proportion de la population ayant un	a) Cadres améliorés de politique et réglementaires qui facilitent la transition vers des chemins de développement verts, à faible émissions de carbone et résilients au climat; de plus, un accès accru à de l'énergie renouvelable sera aménagé.  b) Renforcement des capacités des départements	Ordinaires : 537 000 Autres : 65 744 000
--	--	--	---	---	---

<i>Contributions des partenaires et des gouvernements</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, références et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat</i>
et politiques et à une législation qui favorise la transition vers de faibles émissions de carbone et des chemins résilients aux changements climatiques, à l'adaptation à ces changements, à leur atténuation et à la gestion des risques de catastrophe.	milieu universitaire soutiendront la recherche et le développement et ils prêteront une assistance technique aux gouvernements. Les partenaires de développement et les organisations des Nations Unies favoriseront les efforts des gouvernements au moyen d'une programmation conjointe et d'approches sectorielles	climatiques ou les atténuer et gestion des risques étayée par des interventions proportionnées au niveau local pour améliorer la résilience de la communauté	accès durable à des sources améliorées d'eau et à une énergie renouvelable (ventilé selon le sexe et l'âge); zone protégée pour entretenir la diversité biologique  <b>Référence</b> : Données disponibles de 2011 ou ultérieures  <b>Cible</b> : À déterminer selon le pays	des gouvernements locaux afin d'assurer une gouvernance environnementale participative efficace  c) Les projets de démonstration relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la diversité biologique au niveau de la communauté qui peuvent être élargis progressivement sont mis en œuvre, et l'on soutiendra l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.  d) Les niveaux des fonds pour les changements climatiques auxquels peuvent accéder les pays et territoires insulaires du Pacifique augmenteront	
				Total des ressources :	112 409 000
				Montant des ressources ordinaires <sup>7</sup> :	8 141 000
				Montant des autres ressources :	104 268 000

<sup>7</sup> L'on s'est fondé pour indiquer les ressources ordinaires sur les allocations prévues dans le TRAC 1.1.1; ces ressources ne comprennent pas les allocations prélevées sur le TRAC 1.1.2 ou sur le programme de la région Asie-Pacifique à l'appui des activités sous-régionales dans le Pacifique. Ces ressources supplémentaires peuvent être rendues disponibles à la suite de décisions du Conseil d'administration.